



Avis de Soutenance

Monsieur Nicolas SÉÉBOLD

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

L'État dans l'État Français (1940-1944). Ébauche et échec d'une théorie spéciale de l'État

dirigés par Madame Aurore GAILLET

Soutenance prévue le **vendredi 29 mai 2026 à 14h30**

Lieu : Université Toulouse Capitole

Salle Maurice Hauriou

Composition du jury proposé

Mme Aurore GAILLET	Université Toulouse Capitole	Directrice de thèse
Mme Élise FRAYSSE	Université Clermont Auvergne	Rapporteur
M. Michel TROPER	Université de Paris-Nanterre	Rapporteur
M. Olivier BEAUD	Université Paris-Panthéon-Assas	Examinateur
M. Grégoire BIGOT	Université de Nantes	Examinateur

Mots-clés : Théorie spéciale de l'État, Théorie générale de l'État, Régime de Vichy, Droit constitutionnel, Histoire constitutionnelle, Doctrine publiciste

Résumé :

Le régime instauré en juillet 1940 s'intitule « État Français ». Cette dénomination, inscrite dans le dispositif constituant lui-même, n'est pas un détail rhétorique : en faisant du concept d'État son nom propre, le régime opère une confusion volontaire entre un projet politique orienté et une notion a priori neutre de la théorie du droit. La présente thèse prend cette identification au sérieux et pose une question que ni l'historiographie ni la recherche juridique n'avaient formulée : le régime de Vichy a-t-il effectivement produit une théorie de l'État qui lui soit propre, et pourquoi cette tentative a-t-elle échoué ? L'étude du régime fait d'abord apparaître que celui-ci a entrepris de donner aux catégories fondamentales du droit public – souveraineté, compétence normative, représentation, forme de l'État – un contenu déterminé par ses propres ambitions doctrinales. Mais cette reconfiguration, une fois identifiée, ne constitue encore que la doctrine du régime. En prenant du recul, l'analyse révèle que cette doctrine ne flotte pas dans le vide : elle procède d'une tradition intellectuelle identifiable, se traduit dans un appareil institutionnel systématique et se trouve portée par un personnel délibérément formé et installé. C'est la coprésence de ces quatre dimensions – généalogie, doctrine, armature, assise – qui a imposé un concept que les cadres existants ne contenaient pas : la théorie spéciale de l'État. La thèse démontre que ces quatre dimensions sont identifiables entre 1940 et 1942. Toutefois, à partir de 1942, les contradictions internes aux catégories reconfigurées inversent le rapport entre construction et décomposition. Le régime de Vichy constitue ainsi une tentative inachevée de formulation d'une théorie spéciale de l'État – une ébauche suivie d'un échec.